



**C C A S**  
Villiers-Sur-Orge  
Centre Communal  
d'Action Sociale  
de Villiers-Sur-Orge

6 rue Jean-Jaurès  
91700 Villiers-Sur-Orge  
Tel. : 01 69 51 71 03  
Fax : 01 69 51 71 27

Envoyé en préfecture le 30/06/2022  
Reçu en préfecture le 30/06/2022  
Affiché le 01/07/2022  
ID : 091-269101242-20220627-DELIB202213-DE

SLO  
SOCIÉTÉ DE LOGISTIQUE  
DE LA POSTE FRANÇAISE

..... / ...

## SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 27 JUIN 2022 DELIBERATION N° 13/2022

### Objet :

**Organisation de la sortie  
seniors – Automne 2022**

Rapporteur : G. FRAYSSE

Pièce(s) jointe(s) :

Nombre de membres en exercice	17
Présents	11
Votants	14

Certifiée exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-  
préfecture le :

30/06/2022

Le Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni le vingt-sept juin 2022 à 18h30 en mairie à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Gilles FRAYSSE, Président du conseil d'administration.

### Etaient présents :

Monsieur FRAYSSE, Maire et Président, Mesdames BASTOUL, BOUETARD, JAUBERTY, LAFAYE, PROVOTAL et CRUEIZE membres du Conseil municipal ; Mesdames CADIOU, CROS, HAGEN, Monsieur CARACENA autres membres

### Absents représentés :

Madame FICHE a donné pouvoir à Mme CADIOU  
Madame AMIRI a donné pouvoir à Mme BOUETARD  
Monsieur CLOUVEL a donné pouvoir à Mme HAGEN

### Absents :

Mesdames CHOUATAH et DOGBO ; Monsieur DHONDT

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes,

**VU** les règles relatives au fonctionnement des Centres d'Action Sociale, prévues par le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**CONSIDERANT** la décision d'organiser une sortie d'automne " Journée au moulin de Claude François " à Dannemois le vendredi 30 septembre 2022 ;

**CONSIDERANT** le coût de cette activité ;

**CONSIDERANT** que le Centre Communal d'Action Sociale prend à sa charge une partie du coût du transport en car pour les Villiérais ;

**Sur proposition de Monsieur le Président, le conseil d'administration, après avoir délibéré et voté à la majorité par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION (Mme BOUETARD),**

- **DECIDE**, d'organiser cette sortie au profit des seniors, de subventionner cette journée et de demander une participation de 55 euros par personne ou 28 euros pour les non imposables, et 14 euros pour les bénéficiaires de l'allocation solidarité personnes âgées (ASPA). Si des personnes hors commune souhaitent participer, il leur sera demandé 67 euros.

- **PRECISE** qu'aucune annulation  
réception des inscriptions ne fera l'objet d'un  
remboursement, sauf pour raison médicale certifiée.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à faire toutes les  
démarches et à signer tous les documents se rapportant à  
cette sortie ;

Publiée le :

01/07/2022

Ordonnancement de la recette à l'article 748 fonction 610 du budget

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil  
d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Villiers-sur-Orge, le 27 juin 2022

Le président du CCAS

Gilles FRAYSSE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
LE PRESIDENT  
DE VILLIERS-SUR-ORGE 91

Le Président,

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

LE PRESIDENT

Gilles FRAYSSE

Conformément à l'article L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les documents relatifs à cette délibération sont consultables au CCAS aux heures d'ouverture.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.